

Demande d'attribution de crédits pour la formation continue essentielle en pneumologie

Sont uniquement reconnus les demandes conformes au programme de formation de la Société Suisse de Pneumologie (SSP) du 21.12.2017. La SSP applique les directives de l'ASSM Version 7. Pour la reconnaissance en tant que formation continue essentielle, au moins un médecin spécialiste en pneumologie (médecin suisse ou médecin étranger reconnu) doit avoir participé de manière substantielle et active à l'élaboration du programme.

Le mono sponsoring n'est pas autorisé. Il reste néanmoins possible pour autant que 2 entreprises au minimum participent au soutien financier.

Cette demande est à joindre au programme où seront indiqués contenu, date et ainsi que référents de l'évènement.

Sans programme valide, les demandes ne pourront pas être traitées.

Nom de la manifestation:

Date: Lieu et localité:

Début: Fin:

Durée effective de la formation (sans pauses, sans programme cadre):

Langue principale de la manifestation:

Nombre de participants attendus:

La manifestation sera –t-elle évaluée par les participants? Oui Non

Frais de participation Oui Non Si oui montant:

Sponsoring Oui Non

Si oui, lesquels (min. 2):

Type de manifestation (conformément au programme de formation de la SSP du 21.12.2017)

Veuillez cocher la case correspondant à la catégorie de manifestation :

Sessions de formation organisées par l'ISFM – établissements de formation post graduée reconnus en pneumologie de catégorie A ou B	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

Autres formations	
a) Formation continue clinique pratique (participations à des visites, démonstrations de cas dans le domaine de spécialisation, observation en milieu hospitalier) organisée par l'un des établissements de formation post graduée en pneumologie de catégorie A ou B reconnu par l'ISFM.	<input type="checkbox"/>
b) Apprentissage structuré au moyen de médias électroniques (par ex. CD-ROM, DVD, Internet, autres programmes d'apprentissage) organisé ou reconnu par une société spécialisée en pneumologie	<input type="checkbox"/>
c) Réalisation d' "In-Training-Examen", de "Self-Assessment" et d'audits structurés	<input type="checkbox"/>

La somme de crédits de la rubrique "autre formation " est limitée à 15 crédits maximum par an.



Requérant(e), responsable scientifique (ne provenant pas de l'industrie, voir directives ASSM)

Institution:

Etablissements de formation post graduée reconnus en pneumologie par l'ISFM Oui Non

Catégorie A

Catégorie B

Titre: Civilité:..... Nom, Prénom:

Fonction: Titre de médecin spécialiste (tous) :

Membre de la SSP Oui Non

Adresse: CP, lieu:

E-Mail:..... Téléphone:

En cas de responsabilité administrative/organisatrice autre que le requérant(e) (par ex. organisateur de congrès)

Institution:

Nom, prénom, interlocuteur:

Adresse: CP, lieu

E-Mail:Téléphone:

Le (la) **signataire requérant(e)** confirme avoir indiqué toutes les données correctement et se conformer aux directives de l'ASSM ainsi qu'au **programme de formation de la SSP**..

Lieu, date:

Nom, prénom:

Signature:.....